RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 janvier 2018

NOR : ESRH0759172A
JORF n°252 du 30 octobre 2007

Version en vigueur au 25 mars 2025

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la culture et de la communication,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, modifié par les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2003-894 du 12 septembre 2003 ;
Vu le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier des corps des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques, notamment son article 4,
Arrêtent :

Article 1

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 1

Le concours externe de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes, notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve de langue.

Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien ou russe) ou de langue ancienne (grec ou latin), au choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours, consistant en la traduction en français d'un texte court suivie d'un entretien avec le jury dans la langue vivante choisie ou en français pour les candidats ayant choisi une langue ancienne et portant sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques (préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum et entretien avec le jury : 20 minutes minimum ; coefficient 3).

Pour la préparation, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues vivantes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle, hors contexte des bibliothèques (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

Article 2

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 2

Le concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur la société de l'information et de la connaissance (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien) ou de langue ancienne (grec ou latin), au choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours, consistant en la traduction en français d'un texte court suivie d'un entretien avec le jury dans la langue vivante choisie ou en français pour les candidats ayant choisi une langue ancienne et portant sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques (préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum et entretien avec le jury : 20 minutes minimum ; coefficient 2).

Pour la préparation, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues vivantes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Le jury s'appuiera également sur le dossier fourni par le candidat lors de l'inscription, pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes, dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum, coefficient 5).

En vue de cette épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Article 3

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 3

A l'issue des épreuves d'admissibilité de chaque concours, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admission.
A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit par ordre de mérite, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale puis à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle et enfin à l'épreuve de langue.
Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission de chaque concours dans l'ordre présenté par le jury.

Article 4

Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 4

Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Des examinateurs spécialisés sont nommés pour les épreuves de langue.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président appartenant au corps des conservateurs généraux des bibliothèques est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le ou les vice-présidents et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. A titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une cinquième session.

Article 5

Le présent arrêté est applicable aux concours dont la première épreuve se déroulera à compter du 1er janvier 2008.A cette date est abrogé l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Article 6

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Annexe

(modifiée par la note du 20 octobre 2010)

Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury des concours externe et interne

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18ème siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, est complété par des indications bibliographiques ci-après.

1 - Culture et société depuis le 19ème siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État. La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition. Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

Orientations bibliographiques

Les candidats auront naturellement intérêt à relire ou à consulter certaines références qu'ils ont été amenés à utiliser durant leur cursus universitaire. Ils pourront aussi combler certaines de leurs lacunes en lisant ou consultant les manuels de base des disciplines concernées. La présente liste n'est donnée qu'à titre indicatif et ne vise nullement l'exhaustivité.

1) Ouvrages et manuels de base

Un certain nombre de collections au format de poche proposent des précis denses et souvent actualisés concernant plusieurs des questions figurant au programme du concours. À titre d'exemple, on peut citer notamment les collections Repères (La Découverte), Que-sais-je ? (Puf), Points essai et Points histoire (Seuil).

Ainsi, dans la collection Repères (la Découverte), on indiquera, parmi d'autres, les titres suivants :

- Benhamou (Françoise), L'Économie de la culture, 2008 (n° 192) ;

- Bertrand (Anne-Marie), Les Bibliothèques, 2007 (n° 247) ;

- Blanc-Chaléard (Marie-Claude), Histoire de l'immigration, 2001 (n° 327) ;

- Courty (Guillaume), Devin (Guillaume), La Construction européenne, 2010 (n° 326) ;

- Farchy (Joëlle), Benhamou (Françoise), Droit d'auteur et copyright, 2009 (n° 486) ;

- Mattelart (Armand), Histoire de la société de l'information, 2009 (n° 312) ;

- Rouban (Luc), La Fonction publique, 2009 (n° 189).

Dans cette même collection, deux titres, épuisés depuis peu, méritent néanmoins d'être signalés et peuvent être consultés en bibliothèque :

- Coeuré (Sophie), Duclert (Vincent), Les Archives (n° 324), 2001 ;

- Prochasson (Christophe), Introduction à l'histoire de la France au XXème siècle, 2000 (n° 285).

Dans la collection Que-sais-je ? (PUF) :

- Baubérot (Jean), Histoire de la laïcité en France, 2010, n° 3571 ;

- Cauquelin (Anne), L'Art contemporain, 2009, n° 2671 ;

- Chevallier (Jacques), Le Service public, 2010, n° 2359 ;

- François-Sappey (Brigitte), Histoire de la musique en Europe, 2005, n° 40 ;

- Mattelart (Armand), La Mondialisation de la communication, 2008, n° 3181 ;

- Pallier (Denis), Les Bibliothèques, 2010, n° 944 ;

- Rudel (Jean) et Leroy (Françoise), Les Grandes Dates de l'histoire de l'art, 2009, n° 1433 ;

- Verger (Jacques), Charle (Christophe), Histoire des universités, 2007, n° 391.

Dans la collection Points (Points essais et Points histoire , Seuil), on notera parmi d'autres titres :

- Moreau-Defarges (Philippe), Relations internationales, t.1 : Questions régionales, 2003 ; t. 2, Questions mondiales, 2007 ;

- Parinet (Élisabeth), Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXème-XXème siècles, 2004 ;

- Rémond (René), Introduction à l'histoire de notre temps, t. 1 : L'Ancien Régime et la Révolution, 1974 ; t. 2 : Le XIXème siècle (1815-1914), 1974 ; t. 3 : Le XXème siècle de 1914 à nos jours, 2002 ;

- Winock (Michel), Les Voix de la liberté : les écrivains engagés au XIXème siècle, 2001.

Chez le même éditeur, dans la collection Points histoire , les différents volumes de la Nouvelle Histoire de la France contemporaine pourront être utilement consultés.

Chez d'autres éditeurs ou dans d'autres collections :

- Asselain (Jean-Charles), sous la dir. de, Précis d'histoire européenne (XIXème-XXème siècle), Armand Colin, 1993 ;

- Barbier (Frédéric), Bertho-Lavenir (Catherine), Histoire des médias, de Diderot à Internet, Armand Colin, 2009 ;

- Bergez (Daniel), Précis de littérature française, Armand Colin, collection Lettres Sup , 2009 ;

- Drouin (Jean-Claude), Les Grands Économistes, Puf, collection Major , 2009 ;

- Grandguillot (Dominique), Les Institutions publiques françaises et européennes, Gualino éditeur, collection Les Zoom's , 2008 ;

- Leutrat (Jean-Louis), Marie (Michel), Le Cinéma en perspective : une histoire, Armand Colin, collection 128 , 2008 ;

- Martin (Henri-Jean), Histoire et pouvoirs de l'écrit, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, 1996 ;

- Rioux (Jean-Pierre) et Sirinelli (Jean-François) (dir.), Histoire culturelle de la France, t. 4, Le temps des masses, Paris, Le Seuil, 1996 (L'Univers historique) ;

- Rouault (Marie-Christine), L'Essentiel du droit administratif général, Gualino éditeur, collection Carrés Rouge , 2010.

2) Pour aller plus loin :

Pour approfondir leurs connaissances, les candidats consulteront avec profit les ouvrages suivants, dont certains peuvent être considérés comme des classiques :

- Agulhon (Maurice), La République de 1880 à nos jours, Hachette, collection Histoire de France , t. 5, 1990 ;

- Auber (Emmanuel), Cervelle (Delphine), Les Collectivités territoriales : une approche juridique et pratique de la décentralisation, Sedes, 2010 ;

- Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), Histoire des gauches en France, La Découverte Poche, Sciences humaines et sociales 216 et 217, 2005. Vol. 1 : L'Héritage du XIXème siècle ; vol. 2 : XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire ;

- Bourdieu (Pierre), La Distinction. Critique sociale du jugement, éd. de Minuit, collection Le sens commun , 1979 ;

- Charle (Christophe), Histoire sociale de la France au XIXème siècle, Paris, Seuil, 1982 ;

- Charle (Christophe), Naissance des intellectuels, 1880-1900, Paris, éditions de Minuit, 1990 ;

- Décaudin (Michel), Leuwers (Daniel), Histoire de la littérature française : de Zola à Apollinaire, Flammarion, collection GF , 1996 ;

- Fabiani (Jean-Louis), Qu'est-ce qu'un philosophe français ?, EHESS, collection Cas de figure , 2010 ;

- Febvre (Lucien), Martin (Henri-Jean), L'Apparition du livre, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, rééd. 1999 ;

- Furet (François), La Révolution : 1780-1880, Hachette, collection Histoire de France , t. 3, 1989 ;

- Goetschel (Pascale), Loyer (Emmanuelle), Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours, Armand Colin, collection Cursus , 2005 ;

- Jeancolas (Jean-Pierre), Histoire du cinéma français, Armand Colin, collection 128 , 2007 ;

- Le Goff Jacques, Rémond (René), Histoire de la France religieuse, Paris, Seuil, 1990-1992 ;

- Milner (Max), Pichois (Claude), Histoire de la littérature française : de Chateaubriand à Baudelaire, Flammarion, collection GF , 1996 ;

- Nadeau (Maurice), Histoire du surréalisme, Seuil, Points essais , 1970 ;

- Nora (Pierre), sous la dir. de, Les Lieux de mémoire, Paris Gallimard, collection Quarto , 1997. T. 1 : La République. T. 2 : La Nation. T. 3 : Les France ;

- Paxton (Robert), La France de Vichy, 1940-1944, Paris, Seuil, 1974 ;

- Poulot (Dominique), Une histoire des musées en France, La Découverte Poche, 2005 ;

- Pradeau (Jean-François), Histoire de la philosophie, Seuil, 2009 ;

- Ory (Pascal), Sirinelli (Jean-François), Les Intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours, Perrin, 2004 ;

- Rémond (René), Les Droites en France, Paris, Aubier, 1982 ;

- Taton (René), sous la dir. de, Histoire générale des sciences, Puf, collection Quadrige , 1966.

3) La Presse

Il est recommandé aux candidats de lire la presse pour se tenir au courant de l'actualité et de consulter quelques grandes revues au nombre desquelles : Le Débat, Esprit, Hérodote, Le Magazine littéraire, Sciences humaines, Vingtième siècle, etc.

Fait à Paris, le 5 octobre 2007.

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général
des ressources humaines,
T. Le Goff
La ministre de la culture
et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du personnel
et des affaires sociales,
O. Noël